

ACTION URGENTE

ÉGYPTE. LA SANTÉ D'UN COUPLE EN DÉTENTION S'AGGRAVE DE MANIÈRE SIGNIFICATIVE

Ola al Qaradawy et son mari, Hossam Khalaf, ont été arrêtés sur la base d'accusations infondées et sont détenus dans des conditions déplorable. Hossam Khalaf a été transféré dans une cellule collective, mais Ola al Qaradawy est toujours détenue à l'isolement depuis son arrestation. Leur santé s'aggrave de manière significative et Hossam Khalaf est privé de soins.

Depuis le 3 juillet, **Hossam Khalaf** et sa femme, **Ola al Qaradawy**, sont détenus pour appartenance aux Frères musulmans, accusation infondée. Pour l'instant, les procureurs n'ont pas pu fournir de preuve justifiant leur détention, et le couple n'a pas pu contester dans les faits la légalité de leur détention. Les autorités pénitentiaires ont refusé que leurs avocats ou leurs proches leur rendent visite.

Depuis son arrestation, Ola al Qaradawy est détenue à l'isolement dans la prison pour femmes d'Al Qanater (gouvernorat de Qalyubiya) dans une cellule de 160 cm sur 180 cm, sans lit ni toilettes et dont la ventilation et l'éclairage sont insuffisants. On ne lui donne que cinq minutes chaque matin pour utiliser des toilettes extérieures. Elle se retrouve obligée de manger moins pour éviter d'avoir besoin d'aller aux toilettes. Des avocats qui ont vu Ola al Qaradawy le 5 novembre dans le bureau du service du parquet de la sûreté de l'État ont dit à Amnesty International qu'elle avait fait une grève de la faim pendant les quatre premiers jours de novembre pour protester contre sa détention et ses conditions de détention déplorable.

Hossam Khalaf a été déplacé de la détention à l'isolement à une cellule collective. Il est détenu dans la prison de sécurité maximale n° 2 de Tora, au Caire, la capitale de l'Égypte. Cependant, il souffre des yeux depuis le début de sa détention et les autorités pénitentiaires continuent de rejeter ses demandes de passer des examens médicaux, que ce soit dans l'hôpital de la prison ou à ses frais dans un hôpital externe.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

- demandez aux autorités égyptiennes de veiller à ce qu'Ola al Qaradawy et Hossam Khalaf puissent contester la légalité de leur détention ;
- appelez-les à mettre fin immédiatement à la détention à l'isolement prolongée d'Ola al Qaradawy ;
- engagez-les à fournir à Ola al Qaradawy et à Hossam Khalaf l'accès aux soins dont ils ont besoin, et à leur permettre de recevoir des visites régulières de leurs proches et de leurs avocats ;
- rappelez-leur que la détention provisoire doit rester une mesure exceptionnelle, décidée au cas par cas après avoir déterminé si elle est raisonnable et nécessaire et qu'elle doit être définie par la loi et ne pas s'appuyer sur des normes larges et vagues.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 10 JANVIER 2018 À :

Ministre de l'Intérieur
Minister Magdy Abde el-Ghaffar
Ministry of Interior
Cairo, Égypte
Fax : +202 2794 5529
Courriel : center@moi.gov.eg ou
HumanRightsSector@moi.gov.eg
**Formule d'appel : Dear Minister, /
Monsieur le Ministre,**

Président
President Abdel Fattah al-Sisi
Office of the President
Al Ittihadia Palace
Cairo, Égypte
Fax : +202 2391 1441
**Formule d'appel : Your Excellency, /
Monsieur le Président,**

Copies à :
Adjointe au ministre des Affaires
étrangères, chargée des droits humains
Laila Bahaa El Din
Ministry of Foreign Affairs
Corniche al-Nil, Cairo
Égypte
Fax : + 202 2576 7967
Courriel : Contact.Us@mfa.gov.eg
Twitter : @MfaEgypt

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Égypte dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number Email address Salutation .

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la deuxième mise à jour de l'AU 206/17. Pour plus d'informations : www.amnesty.org/fr/documents/mde12/7069/2017/fr/

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

ÉGYPTE. LA SANTÉ D'UN COUPLE EN DÉTENTION S'AGGRAVE DE MANIÈRE SIGNIFICATIVE

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Ola al Qaradawy est la fille de Youssef al Qaradawy, ressortissant égyptien vivant au Qatar et désigné comme « terroriste » par les autorités égyptiennes depuis juin 2017. Hossam Khalaf est ingénieur et membre du parti politique islamique enregistré légalement Al Wasat. Il avait déjà été détenu pendant deux ans entre 2014 et 2016 alors qu'il faisait l'objet d'une enquête en raison d'accusations d'appartenance aux Frères musulmans. Le parquet a ordonné sa libération le 22 mars 2016 sans l'inculper officiellement. Le 3 juillet 2017, le parquet de la Sûreté de l'État a ordonné leur placement en détention pour appartenance aux Frères musulmans. Les autorités pénitentiaires les ont immédiatement placés en détention à l'isolement et les ont empêchés de consulter leurs avocats et de voir leur famille.

Selon leurs proches et leurs avocats, leur état de santé s'est aggravé en raison du manque de nourriture et de soins. Les normes internationales relatives au traitement des prisonniers interdisent la détention à l'isolement pour une durée prolongée, c'est-à-dire un isolement pendant 22 heures par jour ou plus, sans contact humain réel, pendant plus de 15 jours consécutifs.

Le 30 juin, les forces de sécurité ont effectué une descente dans la maison d'été d'Ola al Qaradawy, à Alexandrie, sur la côte nord du pays, alors qu'elle s'y trouvait en vacances avec son mari, Hossam Khalaf. Les forces de police les ont emmenés au poste de police de Burj Al Arab et les ont déférés au parquet de la Sûreté de l'État, au Caire. Des procureurs les ont interrogés pendant deux jours et ont ordonné leur placement en détention pendant 15 jours pour des accusations infondées d'appartenance au groupe Frères musulmans et soutien financier à ce dernier. Depuis, des procureurs ont renouvelé leur détention. Les forces de sécurité ont également fait une descente dans leur appartement au Caire et ont confisqué de l'argent, les bijoux personnels d'Ola al Qaradawy et des documents de travail de Hossam Khalaf.

Le 17 août, un comité nommé par l'État chargé de vérifier les finances des membres supposés des Frères musulmans a gelé les avoirs d'Ola al Qaradawy et de Hossam Khalaf ainsi que ceux de 14 autres personnes, car il pense qu'ils font partie de l'organisation. Le 30 août, la Cour pénale du Caire a désigné Ola al Qaradawy et Hossam Khalaf comme « terroristes », au titre de la Loi n° 8 de 2015 sur les entités terroristes. Cette désignation repose seulement sur des informations rassemblées par l'Agence nationale de sécurité du ministère de l'Intérieur et a été décidée sans procès.

Noms : Ola al Qaradawy (f) et Hossam Khalaf (h)
Homme et femme

Action complémentaire sur l'AU 206/17, MDE 12/7506/2017, 29 novembre 2017